



Euronext Paris
FR0004157543 MLNEO

Communiqué du 30 septembre 2022

Cession du fonds de commerce exploité par la Société et ses conséquences

Le Conseil d'administration de la société du 3 août 2022 qui a fait suite aux Décisions des Actionnaires (30 juin 2022) et au Contrat de cession du Fonds de Commerce de la Société (18 juillet 2022) a :

- Constaté la réalisation de la Cession du Fonds de Commerce intervenue avec effet au 1^{er} août 2022 ;
- Constaté en conséquence la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date ;
- Acté la nomination du Liquidateur.

A la suite des publicités légales et d'absence d'oppositions, la Société vient de percevoir une partie du prix de cession et décide la mise en paiement de la distribution telle que décidée par les Décisions des Actionnaires du 30 juin 2022 d'un montant total de 1 161 132,56 € (soit 0.76 € par action) qui interviendra à compter du 10 octobre 2022.

La Société qui n'a plus d'activité depuis le 1^{er} août a débuté ses opérations de liquidation avec notamment la restructuration du siège qui n'a pas été repris dans le cadre de la cession du fonds de commerce.

En fonction de l'avancement de ces travaux et de la perception du solde du prix de cession, une assemblée pourrait se tenir d'ici la fin de l'année pour une distribution complémentaire aux Actionnaires, dont le montant n'est pas encore déterminé.

B. GLINEUR
Liquidateur